

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIEN et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures	»	minut.	soir,	Omnibus.
4	—	35	—	Express.
3	—	50	—	matin, Poste.
9	—	04	—	Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes	soir,	Omnibus.
--------------------	-------	----------

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut.	matin,	Express.		
11	—	49	—	Omnibus.
5	—	11	—	soir, Omnibus.
9	—	52	—	Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

2 heures 02 minut.	matin,	Omnib.-Mixte.			
7	—	52	minut.	matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	»	Poste, 24 f.	»	
Six mois,	—	10	»	— 13	»
Trois mois,	—	5	25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Les derniers paragraphes de l'adresse du Corps-Législatif ont été votés dans sa séance du 20 mars.

Des explications à propos du procès-verbal ont un instant ramené la Chambre à la question commerciale : il s'agissait des reventes de coton. Malgré les dénégations de M. Pouyer-Quertier et de M. Ancel, S. Exc. M. Baroche a maintenu son assertion tout entière, qui est restée acquise au débat.

L'ensemble de l'adresse a été ensuite mis aux voix. Nous avons indiqué le résultat du vote dans notre précédent numéro.

M. de La Rochejaquelein prétend que M. Rattazzi a dénaturé le sens de l'adresse du Sénat, et il aurait souhaité que l'illustre corps, s'associant à sa façon de voir, protestât contre cette interprétation.

La question a été discutée dans la séance du Sénat du 20 mars. M. le procureur général Dupin a très-nettement établi que la motion de M. de La Rochejaquelein ne rentrait pas dans l'article 57 du règlement; et, avec son incisif et spirituel bon sens, il a démontré qu'insister sur cet objet « ce serait faire une adresse additionnelle, un *post-scriptum* à l'adresse. »

Il n'y aurait pas de raison d'en finir. Aujourd'hui c'est M. Rattazzi qui explique l'adresse à son gré et dans un sens; demain ce sera un membre du Reichsrath qui l'expliquera dans un sens opposé. Ce serait ainsi, chaque semaine, une nouvelle motion à présenter, une nouvelle protestation à formuler, une nouvelle discussion explicative de l'adresse à recommencer. Cette succession de gloses, cette perpétuité de commentaires prendraient toute la session.

L'adresse est parfaitement claire; elle rend sans ambiguïté la pensée du Sénat; il n'y a pas à y revenir, et M. Billault était on ne peut mieux fondé à dire : « Le sens de votre adresse ne saurait être équivoque, et l'Empereur en la recevant

l'a lui-même nettement consacré, quand il vous a dit qu'il voyait avec plaisir que vous vous étiez rangés du parti de « la sagesse qui exclut les opinions extrêmes. »

L'assemblée s'est ralliée à cette sage opinion et a voté l'ordre du jour.

Les observations présentées par M. le marquis de La Rochejaquelein au Sénat au sujet de l'interprétation donnée à son adresse par le premier ministre du roi d'Italie, ont fourni à S. Exc. M. Billault, ministre sans portefeuille, l'occasion de constater encore une fois l'accord complet du Sénat avec la politique du gouvernement de l'Empereur : M. Billault s'est exprimé en termes assez positifs et assez nets pour ne permettre aucune équivoque. (Constitutionnel)

Un journal s'appesantit aujourd'hui sur un incident soulevé il y a deux jours dans le Corps-Législatif, au sujet de la situation personnelle de quelques députés qui exercent des fonctions honorifiques ou rétribuées dans la maison de l'Empereur.

Quoi qu'en dise le Temps, il n'y a aucune analogie entre la position des fonctionnaires rétribués sur les fonds du budget et celle des officiers de la couronne rétribués sur les fonds de la liste civile; les premiers sont inéligibles, non pas à cause de l'influence que le chef de l'Etat est en droit d'exercer sur eux, mais à cause de l'influence directe qu'ils exercent eux-mêmes sur l'électeur, à raison de leurs fonctions publiques. N'insistons pas. Il suffit, pour prouver à quel point la question est indifférente, de rappeler que sur 275 députés qui composent le Corps-Législatif, dix personnes seulement se trouvent attachées par une fonction ou par un titre à la maison de l'Empereur : savoir : trois chambellans, quatre chambellans honoraires, un premier maître de cérémonies, un premier médecin et un gouverneur de résidence impériale. Cette courte nomenclature doit rassurer le Temps ainsi que le Siècle, qui, trop remplis de souvenirs de l'Opéra-Comique et du Gymnase, s'occupe avec ingénuité de prémunir la Couronne

contre « les indiscretions et les légèretés des aides-de-camp. » (Idem.)

D'après la Correspondencia de Madrid, une convention aurait été signée entre les commandants des forces alliées de Juarez, aux termes de laquelle les troupes expéditionnaires occuperaient les villes de l'intérieur situées sur la route de Mexico. Les négociations sur le fond de la question continuaient avec une apparence de succès.

Nous reproduisons ces détails sous toutes réserves, en attendant des informations plus détaillées et surtout plus authentiques.

La Correspondencia dit que la situation du Pérou est chaque jour plus déplorable. Un journal de ce pays conseille de massacrer tous les étrangers. A Faena, on a brûlé les distilleries établies par les étrangers; à Huarochini, on a commis des atrocités contre un Français; on a détruit la propriété d'un autre Français à Puno.

Le projet sur les associations religieuses présenté par le cabinet de Lisbonne a été très-mal accueilli par la chambre des députés; en attendant qu'on ait pris un parti, soit pour la retraite du cabinet, soit pour la dissolution de la chambre, le roi a suspendu les séances des Cortès jusqu'au 20 avril. (Constitutionnel.)

On écrit de Berlin, le 21 mars, à la correspondance Havas :

On remarque que les nouveaux ministres n'ont pas encore prêté serment à la constitution, bien qu'il y ait déjà 4 jours qu'ils sont en fonction. La proclamation publiée hier par le Moniteur n'a pas produit une impression bien favorable. On a été froissé. Le passage désignant le résultat des dernières élections comme une erreur de l'opinion publique en a été la cause. On a également blâmé l'appel fait aux fonctionnaires. On est habitué en Prusse à considérer les fonctionnaires comme serviteurs de l'Etat et non pas comme serviteurs du roi.

## FABLETTON

## L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

L'abbé ouvrit sa caisse, et n'y trouva que bien juste l'argent nécessaire pour les dépenses du mois. Ah! s'il eût été seul, la moitié de cette petite somme eût appartenu à ses amis; mais comment persuader à demoiselle Placide de se mettre à la demi-ration, de se priver de café, de souffrir qu'on se nourrit de pain noir au presbytère? — Il ne fallait pas y penser. Le vieillard jeta les yeux sur la route, et vit sa sœur entourée d'un groupe d'ouvriers.

— Bien, dit-il, elle en a pour longtemps; et je puis, du moins, enlever du buffet ce couvert qui m'a été donné par M. Benoit. Je verrai plus tard ce que j'aurai à répondre. En attendant, c'est toujours autant de gagné que de faire le coup d'abord sans avoir à disputer; demain la discussion sera moins longue.

Et le bon homme, évitant le regard de la grosse servante, se glissa dans la salle à manger comme un larron, saisit le couvert, et remonta en toute hâte dans sa chambre. N'était-il pas un peu tard pour envoyer le sacristain à la ville? L'abbé tira sa montre, une vieille montre d'or qu'un ancien condisciple, son ami le plus cher, lui avait

lignée depuis vingt ans. Le recteur, au lieu de la remettre dans son gousset, l'examina avec une attention scrupuleuse. C'était une valeur, cent cinquante francs au moins, qui pouvait garnir la bourse du pauvre ménage, et lui laisser le temps de respirer. — Tu la conserveras toujours, n'est-ce pas? avait dit le mourant en pressant la main de son ami, qui l'avait soigné jusqu'à la fin dans une maladie contagieuse. Et si l'ami n'avait pu répondre tant il était suffoqué par les larmes, son silence même n'était-il pas un engagement solennel? Jamais encore l'idée qu'il pourrait consentir un jour à se priver d'un si cher souvenir, ne s'était présentée à l'esprit du frère de Placide, et maintenant que cette idée s'éveillait en lui, il se sentait troublé jusqu'au fond de son cœur. En écoutant le bruit du balancier, ce tic-tac qui mesure les pas du temps, il lui semblait entendre je ne sais quel accent de tendre reproche, en même temps qu'il se croyait retenu encore à ce chevet douloureux où une main glacée s'était fermée sur la sienne, en l'entreignant une dernière fois. Ah! il faut avoir recueilli ces tristes legs de l'amitié pour en connaître le prix, et comprendre combien il en coûte pour y renoncer volontairement!

— Georges, murmura le vieillard, si tu me vois de la haut, si Dieu permet que ton esprit me visite quelquefois, tu ne peux te méprendre aujourd'hui sur le motif qui me fait trahir ma promesse! Mon cœur saigne à la pensée de ce que je vais faire, et pourtant je suis sans

remords; car, ô mon premier ami, je t'ai bien connu, et je sais qu'aucun sacrifice ne t'aurait coûté pour soulager des frères dans le besoin. Je voudrais qu'il te fût possible d'apparaître ici et de me répondre. Me trompe-je, en croyant fermement agir selon tes vœux, même en me réparant pour toujours de tout ce qui me restait de toi?

Et les pleurs de l'ami coulaient sur la montre qu'il tenait à la main et qu'il pressa un instant sur ses lèvres. Ce moment d'attendrissement passé, l'excellent homme essuya ses yeux rougis par les larmes, et se rendit, par une porte de derrière, à la demeure de Job, le sacristain.

On ne dort pas toujours d'un sommeil paisible après une bonne action, l'abbé Morineau l'éprouva; aussi, le lendemain matin, ses traits altérés accusaient l'insomnie et la fatigue. Il était encore de bonne heure quand le sacristain revint de la ville; l'orfèvre était absent; mais son fils, après quelques hésitations, provenant de l'absence d'un billet signé du recteur de Penancoat, s'était enfin décidé à remettre au commissionnaire une somme de deux cents francs.

Hilaire se rendit à son tour au presbytère où l'abbé lui avait donné rendez-vous la veille. Mademoiselle Placide l'accueillit froidement. Pour elle, les faibles avaient toujours tort; et, bien qu'elle se crût parvenue très-haut dans la perfection chrétienne, personne, à l'occasion,

On prête au gouvernement l'intention de modifier la loi électorale en ce sens que le député élu doit être domicilié dans le cercle électoral même où il posera sa candidature.

On assure que le roi a été très-affecté par les derniers événements et qu'il se retirera plus tôt que d'habitude à son château de Babelsberg. Parmi le peuple, circulent même des bruits qui font pressentir la possibilité d'une abdication du roi. Il va sans dire que je ne vous donne ces bruits que sous toutes réserves.

La conversion de la rente 4 1/2 en 4 0/0 est décidée; en outre, on prétend que M. Von der Heydt aurait l'intention d'imposer toutes les quittances au dessus de 50 thalers.

Il devient de plus en plus difficile d'asseoir une opinion sur ce qui se passe en Grèce. Depuis deux jours surtout l'obscurité redouble, et il ne nous arrive plus que des nouvelles étrangement contradictoires.

Hier, tandis qu'une dépêche réduisait à rien le mouvement de Syra, un journal de Marseille lui donnait une portée considérable et un caractère des plus graves, en s'appuyant sur des correspondances, des journaux grecs et des pièces officielles. La municipalité de Syra se serait constituée en gouvernement provisoire et aurait lancé des manifestes. L'insurrection ne serait donc plus le fait de quelques matelots et de quelques soldats; la population entière, autorités en tête, y aurait participé.

Aujourd'hui, même confusion, même incertitude, et, partant, même nécessité pour les journaux de suspendre leur jugement. On écrit, d'un côté, que l'insurrection de Syra a été facilement étouffée en quelques heures; de l'autre, la Correspondance Scharf constate que le bruit du départ du roi Othon est accrédité à Munich.

La Presse d'hier prétend que le Magne est soulevé. Nous ignorons l'origine de ce renseignement.

La cour de Munich a, dit-on, l'intention d'inviter les grandes puissances à intervenir en Grèce. Mais si ce que rapportent les journaux officiels d'Athènes est exact, il est à conjecturer que ce projet tombera de lui-même. (Constitutionnel.)

Vienne, 22 mars. — La nouvelle d'une demande d'intervention en Grèce, adressée à l'archiduc par le roi de Bavière, est entièrement dénuée de fondement. — Havas.

La correspondance de Turin, du Constitutionnel, annonce que la santé de M. Farini, gravement compromise, ne lui permettra vraisemblablement d'accepter ni le portefeuille des affaires étrangères, ni la présidence de la chambre; et que, selon toute apparence, le ministère des affaires étrangères serait destiné à un grand personnage sicilien, M. le marquis de Torrearsa.

Les journaux d'Italie considèrent comme décidée la fusion de l'armée méridionale avec l'armée régulière. Celle-ci serait augmentée de seize régiments, de manière à donner de l'emploi à tous les officiers. Ces régiments nouveaux formeraient un septième corps d'armée.

On mande de Turin, le 21 mars :

Dans la chambre des députés, M. Lovito demande à faire des interpellations sur l'état de la sûreté publique dans les provinces napolitaines.

M. Rattazzi répond que le gouvernement se préoccupe beaucoup de cette situation; il est sur le point d'adopter des mesures importantes pour détruire le brigandage. Il engage M. Lovito à faire parvenir ses propositions au ministère ou à ajourner ses interpellations.

La chambre adopte l'ajournement.

Turin, 22 mars. — Dans la chambre des députés, le commandeur Tecchio a été élu président par 129 voix. M. Lanza en a eu 89. Les votants étaient au nombre de 225. Les autres votes se sont répartis sur plusieurs noms.

Le candidat de la majorité ministérielle, pour la présidence de la chambre des députés, est M. Tecchio; le candidat de l'opposition est M. Lanza.

Le journal *Stampa* donne d'intéressants détails sur les préparatifs d'expéditions clandestines destinées pour les provinces méridionales, préparatifs faits dans les Etats autrichiens, près de Trieste et de Venise. Suivant ce récit, on avait eu l'idée d'envoyer une expédition de 500 hommes, de Corfou, sur un pyroscaphe anglais, au service du Lloyd autrichien; des circonstances imprévues l'ont empêchée. Toutefois, 160 aventuriers environ, la plupart étrangers, ont été embarqués à Trieste. Ce sont probablement ceux signalés de la plage Saint-Benoît. Ils n'ont pas eu le courage de débarquer; ils se sont dirigés vers Civita-Vecchia et ils sont arrivés à Rome.

Suivant la *Correspondance lithographiée*, le fameux procès de brigandage devant la cour d'assises spéciale d'Ascoli vient de finir. Les jurés ont eu à résoudre 500 questions touchant 116 prévenus, dont 9 ont été condamnés à mort, 6 aux travaux forcés à perpétuité, 50 aux travaux à temps, et d'autres à de moindres peines ou acquittés.

Turin, 23 mars. — La *Monarchia nazionale* annonce que le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents diplomatiques italiens une circulaire expliquant la politique qu'entend suivre le cabinet. Trois points sont particulièrement traités dans cette pièce : 1° la reconnaissance du royaume d'Italie et le rôle qui lui appartient dans le concert européen; 2° la question romaine; 3° la question vénitienne.

Sur le premier point, la circulaire met en évidence les titres qu'a l'Italie à être reconnue par toutes les puissances et la place qui lui appartient comme grand Etat européen.

Sur le second point, elle affirme le droit de l'Italie à l'égard de Rome, qui doit continuer à être la résidence d'un Pontife, en même temps que le centre du gouvernement italien.

La circulaire établit enfin qu'une solution de la question vénitienne, conforme aux vœux de l'Italie, est une nécessité d'ordre public européen, attendu que l'état actuel des choses constitue un péril continu pour la paix générale.

La fusion de l'armée méridionale avec l'armée régulière est confirmée. — Havas.

On annonce de Milan, le 22 mars :

Le général Garibaldi est arrivé au milieu d'un enthousiasme indescriptible : illuminations, chants, musique, cris : *Vivent Rome et Venise*. Garibaldi parle du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville. Il salue le peuple des cinq journées; il dit qu'aujourd'hui il en faudrait vingt-cinq; il promet que Rome et Venise appartiendront à l'Italie; il recommande l'exercice des armes, afin de délivrer le reste de l'Italie, c'est-à-dire deux siècles encore esclaves.

Les étudiants de Milan se sont présentés à Garibaldi pour lui annoncer qu'ils avaient formé une compagnie de carabiniers. Le général leur a rappelé à cette occasion l'année 1839, et les a encouragés. Une quantité de dames s'associent à l'institution du tir national. La foule se presse continuellement devant l'hôtel du général en faisant entendre les cris de *Vive Garibaldi, l'Italie une avec Rome et Venise!*

La distribution solennelle des médailles aux volontaires a eu lieu au Jardin public, au milieu d'une foule immense.

L'*Alicanza* publie le programme hongrois arrêté dans la récente entrevue qui a eu lieu à Turin entre Kossuth et les généraux Turr et Klappa. Les points principaux de cette pièce sont les suivants : Royaume constitutionnel avec exclusion de la dynastie de Hapsbourg; égalité de tous les habitants; alliance offensive et défensive entre la Hongrie, la Croatie, la Serbie et la Roumélie.

Milan, 23 mars. — Depuis 7 heures du matin, la cour de l'Hôtel-de-Ville et les appartements occupés par le général Garibaldi sont encombrés par les députations qui se rendent auprès du général. En ce moment arrive une députation de la Vénétie offrant de l'argent pour aider à compléter l'unité italienne : le général encourage et félicite la députation.

Hier, le banquet offert à Garibaldi a été magnifique. Le général a parlé de l'avenir de l'Italie. Les succès qu'il a obtenus sont dus, non pas à lui, mais au concours des officiers, des soldats et du peuple; il a rappelé le nombre des martyrs étrangers de la liberté italienne. L'Italie doit de la gratitude à la Hongrie, à la Pologne et aux autres peuples. Il termine par un toast au roi Victor-Emmanuel. Le général Turr dit que les batailles livrées par l'Italie sont celles de l'humanité; et le général Bixio porte un toast à l'alliance et à la solidarité des peuples.

Plusieurs autres discours ont été prononcés.

Après le banquet, le général Garibaldi s'est rendu au théâtre de la Scala, au milieu d'un concours immense de population. A minuit, une sérénade lui a été donnée.

Aujourd'hui commence le tir national. — Havas.

On écrit de New-York, le 8 mars, à l'agence Havas :

Avant-hier, le président a transmis au congrès un message relatif à l'émancipation des esclaves, et qui peut être considéré comme un acte d'habileté profonde et en même temps d'une immense portée.

La proposition de M. Lincoln pose en principe

ne mettait mieux en pratique la maxime païenne : Malheur aux vaincus !

Ce que le jeune homme avait à raconter à son vieil ami n'était guère rassurant pour l'avenir. L'oncle Benoit avait obstinément fermé sa porte à Hilaire, à Rosine, même à tous les enfants qui demandaient à l'embrasser, et dont les caresses auraient produit peut-être un bon résultat. De grand matin, quatre ouvriers étaient venus de sa part aider au déménagement et charger les voitures qui n'attendaient plus pour partir que la présence du chef de la famille en disgrâce. Le recteur encouragea de son mieux celui qui n'espérait qu'en lui pour amener un jour une nouvelle réconciliation; et quand vint le moment de se dire adieu et de s'embrasser :

— J'ai ici, dit le prêtre les lèvres encore sur la joue humide du malheureux père, j'ai une somme disponible que vous me ferez la grâce d'emporter et d'employer comme il vous conviendra. Vous me la rendrez plus tard lorsque vous redeviendrez mon paroissien. Allons, Hilaire, mon garçon, pas d'enfantillage ! Je tiens à mon autorité aussi : voulez-vous entrer en révolte contre tout Penancoat ? Et puis, mon ami, songez-y donc ! Je ne veux pas garder cet argent dans une maison dont les portes ferment mal : j'ai peur des voleurs.

Il fallait bien accepter un secours offert avec tant de délicatesse : Hilaire prit l'argent, et s'en alla le cœur plein de reconnaissance.

En approchant de l'usine, il rencontra plusieurs ouvriers qui le saluèrent tristement. On le regrettait pour lui-même, et aussi parce que son départ était une menace pour quiconque oserait se trouver un jour en opposition avec M. Benoit. Ce dernier avait mis à la disposition de ceux qu'il chassait de chez lui, une petite maison qu'il avait à la ville, et en ce moment sans locataires. Pendant l'absence d'Hilaire, il avait consenti, enfin, à voir les deux aînés de ses petits-neveux, et comme les deux enfants s'étaient fait aimer de lui, et qu'ils pleuraient abondamment au moment de le quitter, il leur avait demandé s'il ne s'arrangeraient pas de rester, ajoutant que, dans ce cas les parents n'auraient pas à s'occuper de leur avenir. Les petits garçons n'eussent pas consenti facilement à se séparer de leur mère; mais comme ils n'avaient su que répondre, l'oncle, s'adressant cette fois à Hilaire, avait renouveau par écrit sa proposition. Rosine accourut au devant de son mari, et lui présenta le billet qu'elle venait de lire, car il lui avait été remis tout ouvert.

— Mon ami, dit la jeune femme, peut-être qu'une séparation momentanée donnerait à tout ceci des suites plus heureuses qu'il ne nous était possible hier de l'entrevoir. Ton oncle nous permettrait, sans doute, de voir nos enfants, et alors...

— Ne vois-tu pas, interrompit le neveu de M. Benoit, que c'est un engagement formel, irrévocable, qui nous

est demandé, et que nous n'aurions aucune observation à faire sur l'éducation qu'il plairait à notre oncle de donner à nos deux fils ? Le motif de notre départ nous dit assez haut qu'elle serait cette éducation : l'indifférence religieuse, la morale des intérêts, et rien de plus. Or, pouvons-nous accepter des éventualités aussi funestes ?... Ah ! si nous devons languir dans la pauvreté, que nos enfants restent pauvres avec nous, pourvu que nous leur conservions, au milieu de nos épreuves, une foi solide et des espérances éternelles !

— Oui, tu as raison, mon ami; je me laissais égayer par une faiblesse condamnable. Combien je suis loin de ces mères qui exhortaient elles-mêmes leurs jeunes enfants au martyre !

M. Benoit attendait Hilaire, et lorsque celui-ci se présenta dans sa chambre, le vieil oncle, à demi couché, tambourinait avec ses doigts sur les bras de son fauteuil. Cette musique, peu harmonieuse, et le froncement de sourcils qui l'accompagnait, témoignaient ordinairement de son impatience. Le moment n'était guère favorable pour une réponse du genre de celle qu'Hilaire apportait. Vainement le pauvre neveu essaya de l'adoucir.

— Non, non, s'écria l'oncle Benoit en bondissant de son fauteuil avec son agilité surprenante; il ne s'agit pas ici de sensiblerie maternelle, car en me laissant vos deux fils, il ne vous en resterait encore que trop à cajoler. Je lis dans votre cœur, monsieur; ma perversité vous ef-

que le Trésor fédéral viendra en aide pour la question d'indemnité à ceux des Etats esclaves qui croiraient devoir entrer dans la voie de l'émancipation graduelle. Le congrès renoncerait par là à tout droit d'intervention directe dans la question de l'esclavage. Ce projet donnera sans doute lieu à des discussions ardentes et prolongées dans le congrès du Nord.

En même temps, le congrès du Sud a voté à l'unanimité une résolution portant que « l'honneur du gouvernement exige impérieusement que la guerre actuelle soit poursuivie jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du sol des Etats confédérés et qu'aucune proposition ne saurait être sérieusement prise en considération tant que les envahisseurs occuperont un pouce de territoire de la confédération. »

Le commandant du Missouri, pour faciliter la reprise du commerce avec les parties du Tennessee et du Cumberland nouvellement conquises par les armes de l'Union, a rouvert la navigation du Tennessee et du Cumberland dans les limites où dominent les fédéraux.

On exécute rigoureusement, dans l'Ouest, les ordres signifiés à la presse de ne rien publier sur le théâtre de la guerre. Tout officier qui donne à un journal un renseignement quelconque sur les mouvements de l'armée ou des dépêches officielles, est immédiatement arrêté.

Un complot unioniste a été découvert à Richmond. Les murs de la cité avaient été couverts d'affiches portant : *Attention, unionistes ! veillez et attendons ! L'union pour toujours ! Le jour point ! L'heure de la délivrance approche !*

L'hôtel du ministre de France à Washington, M. Mercier, vient d'être la proie des flammes. Tout le mobilier a été brûlé, à l'exception des papiers que l'on a pu sauver. Cette résidence était située sur les hauteurs de George-town, au milieu d'un grand jardin. Elle avait été occupée précédemment par le comte de Sartiges et avant lui par M. Krampton, le représentant britannique dont le renvoi fit tant de bruit à l'époque de la guerre de Crimée.

On a célébré jeudi à Washington les funérailles du général Lander au milieu d'une foule immense d'assistants.

Soixante des officiers sécessionnistes pris à Donelson ont été envoyés il y a trois jours au fort Warren. Quarante autres y ont été expédiés avant-hier. — Havas.

Le *Moniteur* publie le rapport annuel adressé à S. M. l'Impératrice sur la situation de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. Grâce à l'appel fait au pays en 1859 par Sa Majesté l'Impératrice et auquel le pays a répondu par une souscription de 6,111,000 fr., 6,055 pensions ont été servies à des veuves d'officiers, et de sous-officiers, à des officiers blessés, à des ascendants d'officiers, sous-officiers et soldats tués, à des enfants mineurs et orphelins d'officiers, sous-officiers et soldats, etc. Ces pensions absorbent une rente annuelle de 263,063 fr., fondée avec le produit de la souscription.

fraie pour vos enfants ; et, en vérité, je me demande comment vous ne craignez pas pour vous-même ce démon dont la vue seule est un péril ou une souillure ! Honte à vous, monsieur, d'outrager ainsi le frère de votre mère ! Voilà les effets du fanatisme !...

Hilaire voulut parler, mais l'ra-cible s'était trop fortement emparé du vieillard, pour laisser à qui que ce fût la possibilité de se faire comprendre. L'oncle Benoit cria, gesticulait, et inventait mille injures qu'il s'adressait à lui-même en les supposant dans la pensée de son neveu. Celui-ci dut se résigner à sortir sans avoir prononcé autre chose que des paroles sans suite et vides de sens.

Peu d'instants après, les deux charrettes de bagages et la voiture qui emportait les bannis prenaient le chemin de la ville. Quelques-uns des enfants sanglotaient. Mais les deux époux s'efforçaient de faire bonne contenance. Rosine repétait à son mari ce qu'elle avait entendu la veille, dans la maison de Richard : « Quels que soient les chagrins, les fatigues et les privations, on n'est jamais entièrement malheureux dans un ménage où l'on s'aime ! »

— Richard n'a pas d'enfants, répliqua tristement le père de famille.

Rosine soupira, et tous deux gardèrent un morne silence.

(La suite au prochain numéro).

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On écrit de la commune de St-Philbert au journal *l'Union de l'Ouest* :

« Je suis surpris, Monsieur le Rédacteur, du silence des journaux au sujet de l'orage effrayant qui est venu jeter la consternation et l'effroi dans le bourg de Parçay, le vendredi 14 courant.

« L'orage, qui s'est fait sentir presque sur tous les points du département, a causé de grands ravages dans ce bourg. Vers 7 heures du soir, au moment où M. l'abbé Mercier, vicaire de cette commune, officiait, un globe de feu vint rouler tout-à-coup entre lui et les choristes, parcourut le sanctuaire dans tous les sens et finit par s'élaner vers le clocher en suivant un fil de fer. Là, une détonation terrible se fit entendre, et l'on put constater ensuite des dégâts tels, que la reconstruction du clocher deviendra peut-être nécessaire. En tout cas, les nombreuses lézardes des murs de l'église, ébranlés par l'explosion, obligeront à exécuter d'importantes réparations.

« La secousse électrique a été d'une force telle que les vitres des fenêtres du bourg de Parçay ont instantanément volé en éclats, tandis que, de tous côtés, les ardoises jonchaient le sol. On eût vraiment dit que les éléments s'étaient déchainés à la fois pour anéantir Parçay. L'effroi était immense et général, et je vous assure, Monsieur le Directeur, que chacun en ce moment invoquait avec de très-ferventes prières celui qui commande aux flots et aux tempêtes et s'inclinait devant sa toute-puissance.

« Grâce à Dieu, le fluide n'a causé aucun malheur irréparable. Une seule personne, M<sup>me</sup> Picault, porte les traces de la foudre sur un bras dont l'épiderme offre une lésion assez forte.

« Au milieu de la tourmente, de véritables cataclysmes tombaient du ciel. Cette circonstance a certainement sauvé la vie de plusieurs habitants du bourg, car si, au lieu d'être retenue dans l'église, la foule se fût répandue dans les rues, les ardoises et les débris de toute sorte qu'un vent furieux chassait devant lui avec une force irrésistible, auraient atteint, blessé et peut-être tué quelques personnes. On a retrouvé à une assez grande distance la croix que l'ouragan et la foudre avaient arrachée du sommet du clocher. X...

## VILLE DE SAUMUR.

**ARRÊTÉ du Maire de la ville de Saumur portant règlement de perception pour les charrettes et voitures stationnant sur la voie publique.**

Nous, MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Vu le Règlement de Police municipale en vigueur dans la ville de Saumur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1851, approuvé par M. le Préfet, le 9 du même mois ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet 1837 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 18 janvier 1862 ;

ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. — A partir du 1<sup>er</sup> avril 1862, toute charrette ou voiture, non chargée ou chargée d'objets non assujettis aux droits de place, qu'elle soit attelée ou non, suspendue ou non, à deux ou à quatre roues, qui stationnera sur la voie publique, est présumée occuper deux mètres superficiels et sera soumise à un droit de dix centimes.

ART. 2. — Toute charrette ou voiture qui, même après avoir payé le droit de place ordinaire, pour marchandises mises en vente, continuera de stationner sur la voie publique après son déchargement, sera soumise au nouveau droit de stationnement établi à l'art. 1<sup>er</sup> ci-dessus.

ART. 3. — Ne sont pas soumises au droit de stationnement, les charrettes ou voitures en chargement ou déchargement, ainsi que les voitures de maîtres ou de remises, diligences ou omnibus, qui stationnent attelés ou attendant les voyageurs ou les maîtres.

ART. 4. — La perception des droits ci-dessus énoncés se fera par les soins de M. le Préposé en chef de l'octroi et des agents sous ses ordres, qui feront le versement de ce produit à la caisse municipale en même temps que le versement ordinaire de l'octroi.

ART. 5. — Le droit sera acquitté avant le stationnement. Le redevable aura la faculté de payer ce droit, soit au bureau d'octroi, à l'entrée de la ville, soit au bureau d'octroi du port Saint-Nicolas.

ART. 6. — Toutes contraventions au présent

arrêté seront punies des peines prévues par l'art. 471 du Code pénal.

ART. 7. — Le Préposé en chef de l'octroi, les agents sous ses ordres, ainsi que le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire,

Signé : CHEDEAU, adj<sup>r</sup>.

Vu et approuvé, à Saumur, le 6 février 1862.

Le Sous-Préfet,

Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adj<sup>r</sup>.

Pour chronique locale : P. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

La députation du Corps-Législatif, chargée de présenter à l'Empereur l'adresse votée par le Corps-Législatif en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture de la session, a eu l'honneur d'être reçue dimanche par l'Empereur dans la salle du Trône, à deux heures et demie de l'après-midi.

Le Président du Corps-Législatif a donné lecture de l'adresse votée par le Corps-Législatif (dont le texte a déjà été publié), et l'Empereur y a répondu en ces termes :

« Monsieur le Président,

« L'adhésion du Corps Législatif m'est d'autant plus précieuse que la discussion de l'adresse offre un spectacle digne d'attention. Comme les opinions extrêmes sont malheureusement les plus empressées à se produire, et que le respect pour la liberté de la parole les fait écouter en silence, le public prend souvent ce silence pour un acquiescement tacite ; mais bientôt le vote de l'adresse vient dissiper tous les nuages, montrer la situation sous son véritable jour et rétablir la confiance. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que je reçois aujourd'hui ce nouveau témoignage des sentiments du Corps-Législatif.

« Cependant, permettez-moi de le dire, on s'est trop ému à la simple annonce de certaines mesures financières. Un système ne peut être bien apprécié dans son ensemble. Celui qu'on vous propose renferme des aggravations et en même temps des diminutions d'impôts, des ressources ces pour des travaux extraordinaires qu'on peut ou développer ou restreindre. Enfin ces questions vont être examinées d'un commun accord, et je ne doute pas qu'avec cet esprit de conciliation qui doit animer tout le monde, la commission du budget et le conseil d'Etat ne s'entendent pour amener une solution conforme aux vœux de la Chambre et à l'intérêt général.

« Veuillez donc être mon interprète, exprimez à vos collègues ma reconnaissance pour un concours qui, j'en suis persuadé, ne m'a jamais défaut, et assurez-les que je n'ai aucun désir de me séparer trop tôt d'une Chambre dont les lumières et le patriotisme donnent au pays toutes les garanties qu'il peut souhaiter. »

Rome, 23 mars. — Hier M. le marquis de La Valette a eu une audience du Pape, et ce matin il est parti pour Paris, où il est expressément mandé par l'Empereur. — Havas.

IMPRIMERIE DE PAUL GODET, A SAUMUR.

On demande un compositeur.

**Affaire DUMOLLARD.** — Un Éditeur de Lyon vient de publier le compte-rendu de l'affaire du fameux Dumollard, surnommé *Barbe-bleu, l'assassin des Servantes*. On reçoit ce volume franco en adressant six timbres-poste de 20 centimes à M. C. GONDY fils, rue de Marseille, 3, à Lyon.

**Avis aux Propriétaires de Chevaux.**

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph.

On prête au gouvernement l'intention de modifier la loi électorale en ce sens que le député élu doit être domicilié dans le cercle électoral même où il posera sa candidature.

On assure que le roi a été très-affecté par les derniers événements et qu'il se retirera plus tôt que d'habitude à son château de Babelsberg. Parmi le peuple, circulent même des bruits qui font pressentir la possibilité d'une abdication du roi. Il va sans dire que je ne vous donne ces bruits que sous toutes réserves.

La conversion de la rente 4 1/2 en 4 0/0 est décidée; en outre, on prétend que M. Von der Heydt aurait l'intention d'imposer toutes les quittances au dessus de 50 thalers.

Il devient de plus en plus difficile d'asseoir une opinion sur ce qui se passe en Grèce. Depuis deux jours surtout l'obscurité redouble, et il ne nous arrive plus que des nouvelles étrangement contradictoires.

Hier, tandis qu'une dépêche réduisait à rien le mouvement de Syra, un journal de Marseille lui donnait une portée considérable et un caractère des plus graves, en s'appuyant sur des correspondances, des journaux grecs et des pièces officielles. La municipalité de Syra se serait constituée en gouvernement provisoire et aurait lancé des manifestes. L'insurrection ne serait donc plus le fait de quelques matelots et de quelques soldats; la population entière, autorités en tête, y aurait participé.

Aujourd'hui, même confusion, même incertitude, et, partant, même nécessité pour les journaux de suspendre leur jugement. On écrit, d'un côté, que l'insurrection de Syra a été facilement étouffée en quelques heures; de l'autre, la Correspondance Scharf constate que le bruit du départ du roi Othon est accrédité à Munich.

La Presse d'hier prétend que le Magne est soulevé. Nous ignorons l'origine de ce renseignement.

La cour de Munich a, dit-on, l'intention d'inviter les grandes puissances à intervenir en Grèce. Mais si ce que rapportent les journaux officiels d'Athènes est exact, il est à conjecturer que ce projet tombera de lui-même. (Constitutionnel.)

Vienne, 22 mars. — La nouvelle d'une demande d'intervention en Grèce, adressée à l'archiduc par le roi de Bavière, est entièrement dénuée de fondement. — Havas.

La correspondance de Turin, du Constitutionnel, annonce que la santé de M. Farini, gravement compromise, ne lui permettra vraisemblablement d'accepter ni le portefeuille des affaires étrangères, ni la présidence de la chambre; et que, selon toute apparence, le ministère des affaires étrangères serait destiné à un grand personnage sicilien, M. le marquis de Torrearsa.

Les journaux d'Italie considèrent comme décidée la fusion de l'armée méridionale avec l'armée régulière. Celle-ci serait augmentée de seize régiments, de manière à donner de l'emploi à tous les officiers. Ces régiments nouveaux formeraient un septième corps d'armée.

ne mettait mieux en pratique la maxime païenne : Malheur aux vaincus !

Ce que le jeune homme avait à raconter à son vieil ami n'était guère rassurant pour l'avenir. L'oncle Benoît avait obstinément fermé sa porte à Hilaire, à Rosine, même à tous les enfants qui demandaient à l'embrasser, et dont les caresses auraient produit peut-être un bon résultat. De grand matin, quatre ouvriers étaient venus de sa part aider au déménagement et charger les voitures qui n'attendaient plus pour partir que la présence du chef de la famille en disgrâce. Le recteur encouragea de son mieux celui qui n'espérait qu'en lui pour amener un jour une nouvelle réconciliation; et quand vint le moment de se dire adieu et de s'embrasser :

— J'ai ici, dit le prêtre les lèvres encore sur la joue humide du malheureux père, j'ai une somme disponible que vous me ferez la grâce d'emporter et d'employer comme il vous conviendra. Vous me la rendrez plus tard lorsque vous redeviendrez mon paroissien. Allons, Hilaire, mon garçon, pas d'enfantillage ! Je tiens à mon autorité aussi : voulez-vous entrer en révolte contre tout Penancoat ? Et puis, mon ami, songez-y donc ! Je ne veux pas garder cet argent dans une maison dont les portes ferment mal : j'ai peur des voleurs.

Il fallait bien accepter un secours offert avec tant de délicatesse : Hilaire prit l'argent, et s'en alla le cœur plein de reconnaissance.

On mande de Turin, le 21 mars :

Dans la chambre des députés, M. Lovito demande à faire des interpellations sur l'état de la sûreté publique dans les provinces napolitaines.

M. Rattazzi répond que le gouvernement se préoccupe beaucoup de cette situation; il est sur le point d'adopter des mesures importantes pour détruire le brigandage. Il engage M. Lovito à faire parvenir ses propositions au ministère ou à ajourner ses interpellations.

La chambre adopte l'ajournement.

Turin, 22 mars. — Dans la chambre des députés, le commandeur Tecchio a été élu président par 129 voix. M. Lanza en a eu 89. Les votants étaient au nombre de 225. Les autres votes se sont répartis sur plusieurs noms.

Le candidat de la majorité ministérielle, pour la présidence de la chambre des députés, est M. Tecchio; le candidat de l'opposition est M. Lanza.

Le journal *Stampa* donne d'intéressants détails sur les préparatifs d'expéditions clandestines destinées pour les provinces méridionales, préparatifs faits dans les Etats autrichiens, près de Trieste et de Venise. Suivant ce récit, on avait eu l'idée d'envoyer une expédition de 500 hommes, de Corfou, sur un pyroscaphe anglais, au service du Lloyd autrichien; des circonstances imprévues l'ont empêchée. Toutefois, 160 aventuriers environ, la plupart étrangers, ont été embarqués à Trieste. Ce sont probablement ceux signalés de la plage Saint-Benoît. Ils n'ont pas eu le courage de débarquer; ils se sont dirigés vers Civita-Vecchia et ils sont arrivés à Rome.

Suivant la *Correspondance lithographiée*, le fameux procès de brigandage devant la cour d'assises spéciale d'Ascoli vient de finir. Les jurés ont eu à résoudre 300 questions touchant 116 prévenus, dont 9 ont été condamnés à mort, 6 aux travaux forcés à perpétuité, 50 aux travaux à temps, et d'autres à de moindres peines ou acquittés.

Turin, 23 mars. — La *Monarchia nazionale* annonce que le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents diplomatiques italiens une circulaire expliquant la politique qu'entend suivre le cabinet. Trois points sont particulièrement traités dans cette pièce : 1° la reconnaissance du royaume d'Italie et le rôle qui lui appartient dans le concert européen; 2° la question romaine; 3° la question vénitienne.

Sur le premier point, la circulaire met en évidence les titres qu'a l'Italie à être reconnue par toutes les puissances et la place qui lui appartient comme grand Etat européen.

Sur le second point, elle affirme le droit de l'Italie à l'égard de Rome, qui doit continuer à être la résidence du Pontife, en même temps que le centre du gouvernement italien.

La circulaire établit enfin qu'une solution de la question vénitienne, conforme aux vœux de l'Italie, est une nécessité d'ordre public européen, attendu que l'état actuel des choses constitue un péril continu pour la paix générale.

La fusion de l'armée méridionale avec l'armée régulière est confirmée. — Havas.

En approchant de l'usine, il rencontra plusieurs ouvriers qui le saluèrent tristement. On le regrettait pour lui-même, et aussi parce que son départ était une menace pour quiconque oserait se trouver un jour en opposition avec M. Benoît. Ce dernier avait mis à la disposition de ceux qu'il chassait le chez lui, une petite maison qu'il avait à la ville, et en ce moment sans locataires. Pendant l'absence d'Hilaire, il avait consenti, enfin, à voir les deux aînés de ses petits-neveux, et comme les deux enfants s'étaient fait aimer de lui, et qu'ils pleuraient abondamment au moment de le quitter, il leur avait demandé s'il ne s'arrangeraient pas de rester, ajoutant que, dans ce cas les parents n'auraient pas à s'occuper de leur avenir. Les petits garçons n'eussent pas consenti facilement à se séparer de leur mère; mais comme ils n'avaient su que répondre, l'oncle, s'adressant cette fois à Hilaire, avait renouvelé par écrit sa proposition. Rosine accourut au devant de son mari, et lui présenta le billet qu'elle venait de lire, car il lui avait été remis tout ouvert.

— Mon ami, dit la jeune femme, peut-être qu'une séparation momentanée donnerait à tout ceci des suites plus heureuses qu'il ne nous était possible hier de l'entrevoir. Ton oncle nous permettrait, sans doute, de voir nos enfants, et alors...

— Ne vois-tu pas, interrompit le neveu de M. Benoît, que c'est un engagement formel, irrévocable, qui nous

On annonce de Milan, le 22 mars :

Le général Garibaldi est arrivé au milieu d'un enthousiasme indescriptible : illuminations, chants, musique, cris : *Vivent Rome et Venise*. Garibaldi parle du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville. Il salue le peuple des cinq-jonées; il dit qu'aujourd'hui il en faudrait vingt-cinq; il promet que Rome et Venise appartiendront à l'Italie; il recommande l'exercice des armes, afin de délivrer le reste de l'Italie, c'est-à-dire deux siècles encore esclaves.

Les étudiants de Milan se sont présentés à Garibaldi pour lui annoncer qu'ils avaient formé une compagnie de carabiniers. Le général leur a rappelé à cette occasion l'année 1839, et les a encouragés. Une quantité de dames s'associent à l'institution du tir national. La foule se presse continuellement devant l'hôtel du général en faisant entendre les cris de *Vive Garibaldi, l'Italie une avec Rome et Venise!*

La distribution solennelle des médailles aux volontaires a eu lieu au Jardin public, au milieu d'une foule immense.

L'*Alicanza* publie le programme hongrois arrêté dans la récente entrevue qui a eu lieu à Turin entre Kossuth et les généraux Turr et Klapka. Les points principaux de cette pièce sont les suivants : Royaume constitutionnel avec exclusion de la dynastie de Hapsbourg; égalité de tous les habitants; alliance offensive et défensive entre la Hongrie, la Croatie, la Serbie et la Roumélie.

Milan, 23 mars. — Depuis 7 heures du matin, la cour de l'Hôtel de-Ville et les appartements occupés par le général Garibaldi sont encombrés par les députations qui se rendent auprès du général. En ce moment arrive une députation de la Vénétie offrant de l'argent pour aider à compléter l'unité italienne : le général encourage et félicite la députation.

Hier, le banquet offert à Garibaldi a été magnifique. Le général a parlé de l'avenir de l'Italie. Les succès qu'il a obtenus sont dus, non pas à lui, mais au concours des officiers, des soldats et du peuple; il a rappelé le nombre des martyrs étrangers de la liberté italienne. L'Italie doit de la gratitude à la Hongrie, à la Pologne et aux autres peuples. Il termine par un toast au roi Victor-Emmanuel. Le général Turr dit que les batailles livrées par l'Italie sont celles de l'humanité; et le général Bixio porte un toast à l'alliance et à la solidarité des peuples.

Plusieurs autres discours ont été prononcés. Après le banquet, le général Garibaldi s'est rendu au théâtre de la Scala, au milieu d'un concours immense de population. A minuit, une sérénade lui a été donnée.

Aujourd'hui commencée le tir national. — Havas.

On écrit de New-York, le 8 mars, à l'agence Havas :

Avant-hier, le président a transmis au congrès un message relatif à l'émancipation des esclaves, et qui peut être considéré comme un acte d'habileté profonde et en même temps d'une immense portée.

La proposition de M. Lincoln pose en principe

est demandé, et que nous n'aurions aucune objection à faire sur l'éducation qu'il plairait à notre oncle de donner à nos deux fils ? Le motif de notre départ nous dit assez haut qu'elle serait cette éducation : l'indifférence religieuse, la morale des intérêts, et rien de plus. Or, pouvons-nous accepter des éventualités aussi funestes?... Ah ! si nous devons languir dans la pauvreté, que nos enfants restent pauvres avec nous, pourvu que nous leur conservions, au milieu de nos épreuves, une foi solide et des espérances éternelles !

— Oui, tu as raison, mon ami; je me suis égaré par une faiblesse condamnable. Combien je suis loin de ces mères qui exhortaient elles-mêmes leurs jeunes enfants au martyre !

M. Benoît attendait Hilaire, et lorsque celui-ci se présenta dans sa chambre, le vieil oncle, à demi couché, tambourinait avec ses doigts sur les bras de son fauteuil. Cette musique, peu harmonieuse, et le frottement des sourcils qui l'accompagnait, témoignaient ordinairement de son impatience. Le moment n'était guère favorable pour une réponse du genre de celle qu'Hilaire apportait. Vainement le pauvre neveu essaya de l'adoucir.

— Non, non, s'écria l'oncle Benoît en bondissant de son fauteuil avec son agilité surprenante; il ne s'agit pas ici de sensiblerie maternelle, car en me laissant vos deux fils, il ne vous en resterait encore que trop à joindre. Je lis dans votre cœur, monsieur; ma perversité vous ef-

que le Trésor fédéral viendra en aide pour la question d'indemnité à ceux des Etats à esclaves qui croiraient devoir entrer dans la voie de l'émancipation graduelle. Le congrès renoncerait par là à tout droit d'intervention directe dans la question de l'esclavage. Ce projet donnera sans doute lieu à des discussions ardentes et prolongées dans le congrès du Nord.

En même temps, le congrès du Sud a voté à l'unanimité une résolution portant que « l'honneur du gouvernement exige impérieusement que la guerre actuelle soit poursuivie jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du sol des Etats confédérés et qu'aucune proposition ne saurait être sérieusement prise en considération tant que les envahisseurs occuperont un pouce de territoire de la confédération. »

Le commandant du Missouri, pour faciliter la reprise du commerce avec les parties du Tennessee et du Cumberland nouvellement conquises par les armes de l'Union, a rouvert la navigation du Tennessee et du Cumberland dans les limites où dominent les fédéraux.

On exécute rigoureusement, dans l'Ouest, les ordres signifiés à la presse de ne rien publier sur le théâtre de la guerre. Tout officier qui donne à un journal un renseignement quelconque sur les mouvements de l'armée ou des dépêches officielles, est immédiatement arrêté.

Un complot unioniste a été découvert à Richmond. Les murs de la cité avaient été couverts d'affiches portant : *Attention, unionistes ! veillons et attendons ! L'union pour toujours ! Le jour point ! L'heure de la délivrance approche !*

L'hôtel du ministre de France à Washington, M. Mercier, vient d'être la proie des flammes. Tout le mobilier a été brûlé, à l'exception des papiers que l'on a pu sauver. Cette résidence était située sur les hauteurs de George-town, au milieu d'un grand jardin. Elle avait été occupée précédemment par le comte de Sartiges et avant lui par M. Krampton, le représentant britannique dont le renvoi fit tant de bruit à l'époque de la guerre de Crimée.

On a célébré jeudi à Washington les funérailles du général Lander au milieu d'une foule immense d'assistants.

Soixante des officiers sécessionnistes pris à Donelson ont été envoyés il y a trois jours au fort Warren. Quarante autres y ont été expédiés avant-hier. — Havas.

Le *Moniteur* publie le rapport annuel adressé à S. M. l'Impératrice sur la situation de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. Grâce à l'appel fait au pays en 1859 par Sa Majesté l'Impératrice et auquel le pays a répondu par une souscription de 6,111,000 fr., 6,055 pensions ont été servies à des veuves d'officiers, et de sous-officiers, à des officiers blessés, à des ascendants d'officiers, sous-officiers et soldats tués, à des enfants mineurs et orphelins d'officiers, sous-officiers et soldats, etc. Ces pensions absorbent une rente annuelle de 265,065 fr., fondée avec le produit de la souscription.

fraie pour vos enfants ; et, en vérité, je me demande comment vous ne craignez pas pour vous-même ce démon dont la vue seule est un péril ou une souillure ! Honte à vous, monsieur, d'outrager ainsi le frère de votre mère ! Voilà les effets du fanatisme !...

Hilaire voulut parler, mais l'ira-cible s'était trop fortement emparé du vieillard, pour laisser à qui que ce fût la possibilité de se faire comprendre. L'oncle Benoit criait, gémissait, et inventait mille injures qu'il s'adressait à lui-même en les supposant dans la pensée de son neveu. Celui-ci dut se résigner à sortir sans avoir prononcé autre chose que des paroles sans suite et vides de sens.

Peu d'instants après, les deux charrettes de bagages et la voiture qui emportait les bannis prenaient le chemin de la ville. Quelques-uns des enfants sanglotaient. Mais les deux époux s'efforçaient de faire bonne contenance. Rosine repétait à son mari ce qu'elle avait entendu la veille, dans la maison de Richard : « Quels que soient les chagrins, les fatigues et les privations, on n'est jamais entièrement malheureux dans un ménage où l'on s'aime ! »

— Richard n'a pas d'enfants, répliqua tristement le père de famille.

Rosine soupira, et tous deux gardèrent un morne silence.

(La suite au prochain numéro).

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On écrit de la commune de St-Philbert au journal *l'Union de l'Ouest* :

« Je suis surpris, Monsieur le Rédacteur, du silence des journaux au sujet de l'orage effrayant qui est venu jeter la consternation et l'effroi dans le bourg de Parçay, le vendredi 14 courant.

« L'orage, qui s'est fait sentir presque sur tous les points du département, a causé de grands ravages dans ce bourg. Vers 7 heures du soir, au moment où M. l'abbé Mercier, vicaire de cette commune, officiait, un globe de feu vint rouler tout-à-coup entre lui et les choristes, parcourut le sanctuaire dans tous les sens et finit par s'élaner vers le clocher en suivant un fil de fer. Là, une détonation terrible se fit entendre, et l'on put constater ensuite des dégâts tels, que la reconstruction du clocher deviendra peut-être nécessaire. En tout cas, les nombreuses lézardes des murs de l'église, ébranlés par l'explosion, obligeront à exécuter d'importantes réparations.

« La secousse électrique a été d'une force telle que les vitres des fenêtres du bourg de Parçay ont instantanément volé en éclats, tandis que, de tous côtés, les ardoises jonchaient le sol. On eût vraiment dit que les éléments s'étaient déchaînés à la fois pour anéantir Parçay. L'effroi était immense et général, et je vous assure, Monsieur le Directeur, que chacun en ce moment invoquait avec de très-ferventes prières celui qui commande aux flots et aux tempêtes et s'inclinait devant sa toute-puissance.

« Grâce à Dieu, le fluide n'a causé aucun malheur irréparable. Une seule personne, M<sup>me</sup> Picault, porte les traces de la foudre sur un bras dont l'épiderme offre une lésion assez forte.

« Au milieu de la tourmente, de véritables cataclysmes tombaient du ciel. Cette circonstance a certainement sauvé la vie de plusieurs habitants du bourg, car si, au lieu d'être retenue dans l'église, la foule se fût répandue dans les rues, les ardoises et les débris de toute sorte qu'un vent furieux chassait devant lui avec une force irrésistible, auraient atteint, blessé et peut-être tué quelques personnes. On a retrouvé à une assez grande distance la croix que l'ouragan et la foudre avaient arrachée du sommet du clocher. X...

### VILLE DE SAUMUR.

**ARRÊTÉ du Maire de la ville de Saumur portant règlement de perception pour les charrettes et voitures stationnant sur la voie publique.**

Nous, MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, Vu le Règlement de Police municipale en vigueur dans la ville de Saumur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1851, approuvé par M. le Préfet, le 9 du même mois ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet 1837 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 18 janvier 1862 ;

ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. — A partir du 1<sup>er</sup> avril 1862, toute charrette ou voiture, non chargée ou chargée d'objets non assujettis aux droits de place, qu'elle soit attelée ou non, suspendue ou non, à deux ou à quatre roues, qui stationnera sur la voie publique, est présumée occuper deux mètres superficiels et sera soumise à un droit de dix centimes.

ART. 2. — Toute charrette ou voiture qui, même après avoir payé le droit de place ordinaire, pour marchandises mises en vente, continuera de stationner sur la voie publique après son déchargement, sera soumise au nouveau droit de stationnement établi à l'art. 1<sup>er</sup> ci-dessus.

ART. 3. — Ne sont pas soumises au droit de stationnement, les charrettes ou voitures en chargement ou déchargement, ainsi que les voitures de maîtres ou de remises, diligences ou omnibus, qui stationnent attelés ou attendant les voyageurs ou les maîtres.

ART. 4. — La perception des droits ci-dessus énoncés se fera par les soins de M. le Préposé en chef de l'octroi et des agents sous ses ordres, qui feront le versement de ce produit à la caisse municipale en même temps que le versement ordinaire de l'octroi.

ART. 5. — Le droit sera acquitté avant le stationnement. Le redevable aura la faculté de payer ce droit, soit au bureau d'octroi, à l'entrée de la ville, soit au bureau d'octroi du port Saint-Nicolas.

ART. 6. — Toutes contraventions au présent

arrêté seront punies des peines prévues par l'art. 471 du Code pénal.

ART. 7. — Le Préposé en chef de l'octroi, les agents sous ses ordres, ainsi que le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire,

Signé : CHEDEAU, adj.

Vu et approuvé, à Saumur, le 6 février 1862.

Le Sous-Préfet,

Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL de TYRONE.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale : P. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : La députation du Corps-Législatif, chargée de présenter à l'Empereur l'adresse votée par le Corps-Législatif en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture de la session, a eu l'honneur d'être reçue dimanche par l'Empereur dans la salle du Trône, à deux heures et demie de l'après-midi.

Le Président du Corps-Législatif a donné lecture de l'adresse votée par le Corps-Législatif (dont le texte a déjà été publié), et l'Empereur y a répondu en ces termes :

« Monsieur le Président,

« L'adhésion du Corps Législatif m'est d'autant plus précieuse que la discussion de l'adresse offre un spectacle digne d'attention. « Comme les opinions extrêmes sont malheureusement les plus empressées à se produire, et que le respect pour la liberté de la parole les fait écouter en silence, le public prend souvent ce silence pour un acquiescement facile ; mais bientôt le vote de l'adresse vient dissiper tous les nuages, montrer la situation sous son véritable jour et rétablir la confiance. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que je reçois aujourd'hui ce nouveau témoignage des sentiments du Corps-Législatif.

« Cependant, permettez-moi de le dire, on s'est trop ému à la simple annonce de certaines mesures financières. Un système ne peut être bien apprécié dans son ensemble. Celui qu'on vous propose renferme des aggravations et en même temps des diminutions d'impôts, des ressources pour des travaux extraordinaires qu'on peut ou développer ou restreindre. Enfin ces questions vont être examinées d'un commun accord, et je ne doute pas qu'avec cet esprit de conciliation qui doit animer tout le monde, la commission du budget et le conseil d'Etat ne s'entendent pour amener une solution conforme aux vœux de la Chambre et à l'intérêt général.

« Veuillez donc être mon interprète, exprimez à vos collègues ma reconnaissance pour un concours qui, j'en suis persuadé, ne me fera jamais défaut, et assurez-les que je n'ai aucun désir de me séparer trop tôt d'une Chambre dont les lumières et le patriotisme donnent au pays toutes les garanties qu'il peut souhaiter. »

Rome, 23 mars. — Hier M. le marquis de La Valette a eu une audience du Pape, et ce matin il est parti pour Paris, où il est expressément mandé par l'Empereur. — Havas.

IMPRIMERIE DE PAUL GODET, A SAUMUR.

On demande un compositeur.

**Affaire DUMOLLARD.** — Un Éditeur de Lyon vient de publier le compte-rendu de l'affaire du fameux Dumollard, surnommé *Barbe-bleu, l'assassin des Servantes*. On reçoit ce volume franco en adressant six timbres-poste de 20 centimes à M. C. GONDY fils, rue de Marseille, 5, à Lyon.

**Avis aux Propriétaires de Chevaux.**

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph.

**ENCRE INOXYDANTE.**

Si la belle couleur, la limpidité et l'inaltérabilité, constituent la bonté d'une encre, celle inventée par M. PASQUIER, pharmacien à Saumur, est sans contredit la meilleure.

Les cours élevés de la plupart des fonds publics et des valeurs industrielles, rendant disponibles bon nombre de capitaux, il paraît opportun de rappeler au public que la COMPAGNIE ANONYME **l'Impériale**, autorisée par décret du 29 mars 1854, constitue des rentes viagères aux taux les plus avantageux. Elle accorde : — à 60 ans, 10-69 0/0. — à 65 ans, 12-85 0/0. — à 70 ans, 15-63 0/0. — à 75 ans, 18-41 0/0. La Compagnie affecte à la garantie de ses opérations, tout son actif, dans lequel figurent son fonds social de 5,000,000 et ses immeubles d'une valeur de près de 6,000,000. S'adresser à l'Administration, à Paris, rue de Rivoli, n° 182, et à Saumur, à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, n° 12.

**Marché de Saumur du 22 Mars.**

Froment (hec. de 7 k.) 23 49	Huile de lin . . . . . 48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 7 k. 24 50	Paille hors barrière 71 36
Seigle . . . . . 15 60	Foin . . . . . id. 80 26
Orge . . . . . 10 50	Luzerne (les 750 k) 62 —
Avoine (entrée) . . . 11 75	Graine de trèfle . . . 48 —
Fèves . . . . . 13 —	— de luzerne . . . 50 —
Pois blancs . . . . . 24 —	— de colza . . . . . 50 —
— rouges . . . . . 21 60	— de lin . . . . . 29 —
Cire jaune (30 kil) . . 17 0	Amandes en coques . . . —
Huile de noix ordin. . . 32 —	(l'hectolitre) . . . . . —
— de chenevis . . . . 48 —	— cassées (50 k) . . . —

**COURS DES VINS (1).**

<b>BLANCS.</b>	
Coteaux de Saumur 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 240 à 250
id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861, . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 110 à "
id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à "
Saint-Léger et environs 1861. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 105 à "
id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à "

(1) Prix du commerce.

Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	100 à 120
id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	93 à 100
La Vienne, 1861 . . . . .	75 à 80
<b>ROUGES.</b>	
Souzay et environs 1861 . . . . .	120 à 125
Champigny, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 230 à "
id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 140
Varrains, 1861 . . . . .	115 à 120
Bourgueil, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à "
id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à "
Restigny 1861 . . . . .	155 à "
Chalon, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 110 à 120
id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 108 à "

**BOURSE DU 22 MARS**

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 70 05  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 98 50

**BOURSE DU 24 MARS.**

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 69 75  
4 1/2 p. 0/0 baisse 60 cent. — Ferme à 97 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

*Expédition franc de port jusqu'à destination.*

**MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS.**

TROUSSEAUX  
et  
Layettes.

**A PRIX FIXE.**

CACHEMIRE FRANÇAIS  
et  
de l'Inde.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg St-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent. (148)

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

**A CÉDER**

**MAISON DE BLANC EN GROS**

**A ANGERS.**

S'adresser à MM. A. MICHEL GOBARD et LABICHE, négociants à Angers.

PLACE DE LA GRISE, A SAUMUR,

**GIRARD FILS**

Marchand de Bois,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de la manutention de Saumur.

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il joint à ses magasins de bois de chauffage et charbon de bois, une grande quantité de charniers pour les vignes, lattes, barreaux, rais, merrain, boissellerie et bois de charpente.

Il est en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites. (150)

Etude de M<sup>r</sup> RULLIER, notaire à Doué.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

**UNE MAISON,**

Située ville de Saumur, rue Brault, n° 10.

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ,

Composée de chambre et cellier au rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Brault.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Foucharde, commune de Bagnieux, ou à M<sup>r</sup> RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

**AVIS.**

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

**A VENDRE D'OCCASION,**

**UNE TRÈS-BELLE CALÈCHE**

Sortie des ateliers d'un des meilleurs carrossiers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>r</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint Jean 1862,

**DEUX MAISONS**

Situées à Saumur, rue Daillé,

L'une actuellement occupée par M. CAVELLIER, coiffeur.

S'adresser audit M<sup>r</sup> LEROUX, ou à M. DUVEAU, propriétaire à Saumur, rue Daillé. (91)

**A VENDRE D'OCCASION**

**DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION**

**UN MATÉRIEL DE RELIEUR.**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE A des prix très-modérés,**

**UNE GRANDE QUANTITÉ**

**DE COTRETS,**

S'adresser, à M. TRAVERSIER, marchand de bois, rue Saint-Nicolas, 75. (157)

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**  
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.  
**10 fr. le flacon,** p<sup>r</sup> 40 jours de traitement.  
Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

**A CÉDER DE SUITE**

**UN DÉBIT DE TABAC,** bien achalandé, dans un bon quartier de Saumur.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.**  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

PARACHUTE DES CHEVEUX

MAISON A PARIS

Rue de la Croix, rue d'Anglais, 24

**EAU TONIQUE DE CHALMIN**

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon : 5 francs. — Dépôt dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur parfumeur. (42)

**LE MONDE MUSICAL**

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE, PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, Sous la direction de M. G. BAZZONI, ancien maestro du Théâtre-Italien.

Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas, Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs modernes.

Le numéro du 15 mars contient **LE VOYAGEUR**, mélodie, paroles de M. BOY, musique de Fr. BARBIER; **MARCHE FUNÈBRE**, de BEETHOVEN.

**PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL:**

ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.  
**Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie: Un an, 10 fr. — Etranger, 13 fr.**

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joli album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquéreur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

**MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C<sup>ie</sup>,**

ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLES EN BRONZE, ARGENT ET OR, 37, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28.

PIANOS ORDINAIRES de 650 à 1,000 fr. — PIANOS de COMMANDE de 1,000 à 2,000 fr. — ORGUES HARMONIUMS de 100 fr. à 2,000 fr. — Inventeur du PIANO-BILLARD (s. g. d. g.). — Exploitation unique du PIANO-ORCHESTRE, à clavier, de J.-B. SCHALKENBACK, de Trèves, breveté en France et à l'Étranger, perfectionné par ALEXANDRE BATAILLE. — Location de pianos et orgues; commission et exportation de tous instruments de musique en général.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque.

Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN, administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris.

On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Saumur, P. GODET, imprimeur.